Initiales présidence
Initiales sec. général

No. de résolution
ou annotation

À une séance ordinaire du CONSEIL DES COMMISSAIRES de la Commission scolaire du Chemin-du-Roy dûment convoquée et tenue au Centre administratif du 1515, rue Ste-Marguerite, Trois-Rivières, ce douzième jour du mois de décembre deux mille dix-huit, formant quorum sous la présidence de monsieur Claude Lessard, à 19 h 30, à laquelle sont présents :

LES COMMISSAIRES

Suzanne Poirier	Michelle Plante
Denis Lamy	Réjean Hivon
Patrick Charlebois	Claude Brouillette
Georgette Bazinet	Roland Auclair
Claude Alarie	

LES COMMISSAIRES REPRÉSENTANTS DU COMITÉ DE PARENTS

Virginie Deschambeault
Jean-Michel Hamelin
Denis Boudreault

LA COMMISSAIRE EHDAA

Nathalie Bellerose

ABSENCE MOTIVÉE

Gilles Isabelle

SONT AUSSI PRÉSENTS

Luc Galvani	Directeur général
Ginette Masse	Directrice générale adjointe
Laurent Cabana	Directeur général adjoint
Patricia Hinse	Directrice par intérim du Service des ressources financières
Yvan Beauregard	Directeur du Service des ressources humaines
Stéphane Ayotte	Directeur du Service des ressources matérielles
Sophie Houle	Directrice des Services éducatifs, en affectation temporaire
Élyse Giacomo	Secrétaire générale

CONSTATATION DU QUORUM

Madame Élyse Giacomo, secrétaire générale, constate le quorum.

Monsieur Claude Lessard, président, souhaite la bienvenue aux membres du Conseil et à l'assistance.

Initiales présidence
Initiales sec. général

No. de résolution ou annotation

74-CC/18-12-12

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR MICHELLE PLANTE, COMMISSAIRE,

d'adopter l'ordre du jour avec les modifications suivantes :

1. Retrait du point 2.5;

2. Ajout d'un point 10.1 «Motion de félicitations - Michel Gagnon et élèves du Centre de formation Bel-Avenir en photographie».

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

75-CC/18-12-12

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 NOVEMBRE 2018

IL EST PROPOSÉ PAR DENIS LAMY, COMMISSAIRE,

de dispenser la secrétaire générale de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 novembre 2018 et de l'adopter en ajoutant, au quatrième considérant de la résolution 40-CC/18-11-14, la date du 3 octobre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL DES COMMISSAIRES

Aucun suivi.

AFFAIRES RELATIVES AU COMITÉ DE PARENTS

Lors de la dernière rencontre du Comité de parents, le 4 décembre 2018 :

- Monsieur Jacques Moore, directeur adjoint des Services éducatifs, a présenté aux parents le bilan du plan d'action 2017-2018 pour prévenir et combattre l'intimidation et la violence à l'école;

- Madame Ginette Masse, directrice générale adjointe, a présenté un gabarit de projet éducatif pour les années 2018 à 2022;

- Lancement de consultation sur la reconnaissance ministérielle de l'école de musique Jacques-Hétu;

- Monsieur Michel Daigneault, protecteur de l'élève, présente son rapport annuel 2017-2018 et a proposé la formation d'un comité ad hoc. Une personne a été désignée au CCEHDAA.

Lors de la rencontre du Comité consultatif des parentes d'élèves HDAA du 19 novembre 2018, les membres suivants ont été élus :

- Président :Philippe Picard
- Vice-présidente : Nathalie Bellerose
- Secrétaire : Katy Larouche
- Trésorière : Valérie Caissie
- Représentante Comité de parents : Marie-Claude Savard
- Substitut au Comité de parents : Synda Ben Affana

Lors de la rencontre du 10 décembre 2018 du Comité consultatif des parentes d'élèves HDAA

- Les travaux en lien avec l'élaboration des recommandations concernant la politique EHDAA ont débuté.

PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Des élèves de l'école secondaire des Pionniers sont venus exprimer aux membres du Conseil des commissaires leurs inquiétudes face aux comportements irresponsables entraînant des conséquences désastreuses sur le climat de la planète. Ils s'engagent, conjointement aux élèves de toute la Commission scolaire mais aussi du Séminaire Saint-Joseph et de l'Institut secondaire Keranna, à agir pour diminuer les effets des changements climatiques.

Ils adressent différentes demandes, notamment que la Commission scolaire s'engage à réduire son empreinte écologique, qu'il y ait de la récupération sélective et qu'il n'y ait plus d'eau embouteillée offerte dans les cafétérias. Ils demandent s'il est possible que la Commission scolaire agisse rapidement.

Le président, monsieur Claude Lessard, précise que le Conseil des commissaires adhère à leur projet et que des mesures ont déjà été prises.

Le directeur général, monsieur Luc Galvani, précise que les séances du Conseil des commissaires sont sans papier depuis 2004 et que la Commission scolaire adhère à un programme d'économie d'énergie.

La Commission scolaire s'engage à prendre en considération les demandes adressées ce soir lors des renouvellements des contrats des cafétérias.

76-CC/18-12-12

NOMINATION D'UNE OU D'UN GESTIONNAIRE ADMINISTRATIF À L'ACADÉMIE LES ESTACADES

CONSIDÉRANT la Politique de gestion des administrateurs et les consultations qui y sont prévues;

CONSIDÉRANT la rencontre du Comité de sélection tenue le 6 décembre 2018;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité de sélection;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-MICHEL HAMELIN, COMMISSAIRE DU COMITÉ DE PARENTS,

de nommer Julie Saucier, au poste de gestionnaire administrative à l'Académie les Estacades, et ce, à compter du 11 février 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

77-CC/18-12-12

NOMINATION D'UNE COORDONNATRICE OU D'UN COORDONNATEUR AU TRANSPORT SCOLAIRE ET ORGANISATION SCOLAIRE DU PRIMAIRE

CONSIDÉRANT la Politique de gestion des administrateurs et les consultations qui y sont prévues;

CONSIDÉRANT la réorganisation administrative au Service du transport scolaire;

CONSIDÉRANT la rencontre du Comité de sélection tenue le 5 décembre 2018;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité de sélection;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ PAR NATHALIE BELLEROSE, COMMISSAIRE DU COMITÉ EHDAA,

de nommer Mathieu Simard au poste de coordonnateur au transport scolaire et à l'organisation scolaire du primaire, et ce, à compter du 17 décembre 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

78-CC/18-12-12

RECOURS COLLECTIF - NOMINATION D'UN MANDATAIRE DES COMMISSIONS SCOLAIRES

CONSIDÉRANT l'action collective d'une envergure sans précédent entreprise à l'encontre de 68 commissions scolaires, dont la Commission scolaire du Chemin-du-Roy, concernant les frais exigés aux parents (dossier 150-06-000007-138 des registres de la Cour supérieure);

CONSIDÉRANT les travaux effectués pendant plus d'un an dans l'accomplissement de ce mandat par M. Éric Blackburn et M^{e} Iris Montini, qui ont conduit à la mise en

Initiales présidence
Initiales sec. général

No. de résolution ou annotation

oeuvre d'une solution satisfaisante pour la Commission scolaire, entérinée par le tribunal le 18 juillet 2018, ainsi que la nomination d'un administrateur et de la société GRICS pour permettre l'exécution de la transaction;

CONSIDÉRANT l'ampleur de la charge de travail et des responsabilités ainsi assumées par M. Éric Blackburn et Me Iris Montiny, en sus de leurs fonctions au sein de leur commission scolaire respective;

CONSIDÉRANT qu'il est normal et souhaité que soient partagées une telle charge et une telle responsabilité;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil général de la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ) de voir son organisation prendre le relais dans le pilotage du dossier au stade où il se trouve, l'acceptation d'en assumer l'entière responsabilité associée et l'accord de M. Éric Blackburn, de Me Iris Montini et de l'Association des directions générales des commissions scolaires (ADIGECS) à l'effet que ce transfert de responsabilités ait lieu;

IL EST PROPOSÉ PAR CLAUDE ALARIE, COMMISSAIRE,

que la Commission scolaire du Chemin-du-Roy

transfère à la Fédération des commissions scolaires du Québec le mandat de piloter en son nom la finalisation du dossier relatif à l'action collective identifiée ci-dessus traitant des frais exigés aux parents, et ce, sans frais supplémentaires à la cotisation annuelle;

soit consultée pour toute décision que prendra la Fédération des commissions scolaires du Québec dans le cadre de la finalisation du dossier relatif à l'action collective la concernant;

remercie tous les partenaires qui ont contribué de près ou de loin à la bonne conduite du dossier à ce jour.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

79-CC/18-12-12

FORMATION D'UN COMITÉ DE TRAVAIL - RÉVISION DU RÈGLEMENT DE DÉLÉGATION DE FONCTIONS ET DE POUVOIRS

CONSIDÉRANT la nécessité de nommer des commissaires pour représenter le Conseil des commissaires au sein du comité de travail sur la révision du Règlement de délégation de fonctions et de pouvoirs pour l'année scolaire 2018-2019;

CONSIDÉRANT les discussions en Comité plénier le 20 novembre 2018;

IL EST PROPOSÉ PAR CLAUDE BROUILLETTE, COMMISSAIRE,

de nommer Denis Boudreault, Denis Lamy, Roland Auclair et Claude Lessard pour siéger au Comité de travail sur la révision du Règlement de délégation de fonctions et de pouvoirs.

Initiales présidence
Initiales sec. général

No. de résolution ou annotation

Madame Suzanne Poirier demande le vote.

9 pour
5 contre

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

80-CC/18-12-12

CRITÈRES D'ADMISSION ET D'INSCRIPTION DES ÉLÈVES DU PRÉSCOLAIRE, DU PRIMAIRE ET DU SECONDAIRE - ANNÉE 2019-2020

CONSIDÉRANT l'article 239 de la Loi sur l'instruction publique qui stipule que la Commission scolaire inscrit annuellement les élèves conformément au choix des parents de l'élève ou de l'élève majeur;

CONSIDÉRANT qu'à cette fin la Commission scolaire détermine les critères d'admission et d'inscription des élèves;

CONSIDÉRANT les consultations faites auprès du Comité de parents (Loi sur l'instruction publique article 193.6), du Comité des politiques pédagogiques (Loi sur l'instruction publique article 244) et du Comité consultatif de gestion (Loi sur l'instruction publique article 96.25);

CONSIDÉRANT l'étude en Comité plénier;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ PAR VIRGINIE DESCHAMBEAULT, COMMISSAIRE DU COMITÉ DE PARENTS,

d'adopter les critères d'admission et d'inscription des élèves du préscolaire, du primaire et du secondaire - Année scolaire 2019-2020 tels que déposés;

de mandater le secrétariat général pour informer chaque conseil d'établissement de l'adoption des présents critères.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

81-CC/18-12-12

SERVICES ÉDUCATIFS DISPENSÉS DANS LES ÉCOLES PRIMAIRES ET SECONDAIRES 2019-2020

CONSIDÉRANT l'article 236 de la Loi sur l'instruction publique qui stipule que la Commission scolaire doit déterminer les services éducatifs qui sont dispensés dans chacune de ses écoles;

CONSIDÉRANT les consultations faites auprès du Comité de parents (Loi sur l'instruction publique art. 193.5), du Comité des politiques pédagogiques (Loi sur l'instruction publique art. 244) et du Comité consultatif de gestion (Loi sur l'instruction publique art. 183);

CONSIDÉRANT l'étude en Comité plénier;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ PAR DENIS LAMY, COMMISSAIRE,

d'adopter la liste des services éducatifs dispensés dans les écoles primaires et secondaires, pour l'année scolaire 2019-2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Monsieur Patrick Charlebois dénonce son intérêt.

Monsieur Patrick Charlebois quitte son siège à 19 h 54.

82-CC/18-12-12

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DES AUDITEURS

CONSIDÉRANT l'article 284 de la Loi sur l'instruction publique qui prévoit la nomination parmi les membres de l'ordre professionnel de comptables mentionnés au Code des professions (chapitre C-26) un vérificateur externe produisant un rapport de vérification sur les opérations financières de la Commission scolaire;

CONSIDÉRANT la Loi sur les contrats des organismes publics (LCOP);

CONSIDÉRANT l'offre de service de Deloitte S.E.N.C.R.L. retenue par la Commission scolaire pour les années 2014-2015 à 2016-2017 en mars 2015;

CONSIDÉRANT la résolution 75-CC/15-03-11 donnant la possibilité de renouveler le mandat de l'auditeur externe pour l'exercice financier 2018-2019;

CONSIDÉRANT l'offre de service déposée par Deloitte S.E.N.C.R.L. le 22 novembre 2018 d'effectuer les travaux 2018-2019 pour des honoraires ne dépassant pas 40 100 $ (excluant les taxes);

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ PAR RÉJEAN HIVON, COMMISSAIRE,

d'accepter le renouvellement du mandat d'audit de la firme Deloitte S.E.N.C.R.L., conformément aux conditions stipulées à leur offre de service du 22 novembre 2018 et aux exigences du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, d'un montant n'excédant pas 40 100 $ (excluant les taxes), pour l'exercice financier 2018-2019;

de transmettre la présente résolution au Conseil d'administration du Complexe multi-disciplinaire Les Estacades dans le but de favoriser l'arrimage de nos firmes comptables respectives;

d'autoriser la signature de tous les documents requis pour l'application de la présente résolution par monsieur Claude Lessard, président, et monsieur Luc Galvani, directeur général, pour et au nom de la Commission scolaire du Chemin-du-Roy.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Patrick Charlebois reprend son siège à 19 h 55.

83-CC/18-12-12

INSTITUTION D'UN RÉGIME D'EMPRUNTS

CONSIDÉRANT le désir de la Commission scolaire du Chemin-du-Roy (l' « Emprunteur ») d'instituer un régime d'emprunts lui permettant d'emprunter à court terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, un montant maximal de 3 182 834 $, auquel s'ajoute les intérêts, pour financer les sommes requises découlant du règlement à l'amiable du recours collectif sur la gratuité scolaire;

CONSIDÉRANT le fait qu'il est opportun d'autoriser ce régime d'emprunts à court terme et d'approuver les conditions et modalités des emprunts à effectuer;

CONSIDÉRANT l'obtention de l'Emprunteur de l'autorisation requise du ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur pour instituer ce régime d'emprunts lui permettant d'emprunter à court terme un montant maximal de 3 182 834 $, auquel s'ajoutent les intérêts, auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ PAR ROLAND AUCLAIR, COMMISSAIRE,

1. que l'Emprunteur soit autorisé à instituer un régime d'emprunts lui permettant d'emprunter à court terme auprès ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, un montant maximal de 3 182 834 $, auquel s'ajoute les intérêts, pour financer les sommes requises découlant du règlement à l'amiable du recours collectif sur la gratuité scolaire et à conclure à cette fin avec ce dernier une convention de prêt (la « Convention de prêt à court terme »);

2. que les emprunts à court terme ainsi contractés comportent les conditions et modalités suivantes :

   a) le taux d'intérêt payable sur les emprunts sera établi selon les critères déterminés par le gouvernement en vertu du décret numéro 432-2018 du 28 mars 2018, tel que ce décret peut être modifié ou remplacé de temps à autre;

   b) aux fins du calcul du montant maximal autorisé en vertu du présent régime d'emprunts, il ne soit tenu compte que du montant en capital de chaque emprunt à court terme contracté. Le montant autorisé est ainsi diminué d'un montant équivalent au montant en capital de chaque emprunt.

3. qu'aux fins de constater les emprunts à court terme contractés aux termes de la Convention de prêt à court terme, l'Emprunteur soit autorisé à émettre en faveur du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, un billet global qui représentera le capital des emprunts à court terme contractés de temps à autre et dont le texte est en substance conforme au modèle de billet porté à l'annexe de la Convention de prêt à court terme. L'encours total des emprunts à court terme représenté de temps à autre par ce billet global sera indiqué à l'annexe de ce billet;

4. que monsieur Claude Lessard, président, et monsieur Luc Galvani, directeur général, soient autorisés, au nom de l'Emprunteur, à signer la Convention de prêt à court terme et le billet global, à consentir à toutes les clauses et garanties non substantiellement incompatibles avec les dispositions des présentes, à recevoir le produit net des emprunts à court terme, à en donner bonne et valable quittance, à livrer le billet global, incluant son annexe, à y apporter toute modification non substantiellement incompatible avec les présentes, à poser tous les actes et à signer tous les documents nécessaires ou utiles pour donner plein effet aux présentes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

84-CC/18-12-12

DEMANDE DE CONSENTEMENT À SERVITUDE POUR L'ÉCOLE CARDINAL-ROY

CONSIDÉRANT l'installation et le maintien d'un conduit de fibre optique par la Ville de Trois-Rivières;

CONSIDÉRANT le lot 2 490 054 sur lequel est érigée l'école Cardinal-Roy;

CONSIDÉRANT l'emplacement de la servitude qui n'affecte pas les opérations de l'école;

CONSIDÉRANT le projet de consentement proposé par la Ville de Trois-Rivières;

CONSIDÉRANT les discussions en Comité plénier;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ PAR DENIS LAMY, COMMISSAIRE,

de consentir à la Ville de Trois-Rivières une servitude d'une superficie approximative de 116,7 m2 sur une partie du lot 2 490 054 pour l'installation et le maintien d'un conduit de fibre optique;

d'autoriser le président, monsieur Claude Lessard, et le directeur général, monsieur Luc Galvani, à signer, pour et au nom de la Commission scolaire, les documents requis pour l'application de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Initiales présidence
Initiales sec. général

No. de résolution ou d'annotation

85-CC/18-12-12

DEMANDE DE CONSENTEMENT À SERVITUDE POUR L'ÉCOLE PRIMAIRE D'ÉDUCATION INTERNATIONALE - ÉDIFICE DES FORGES

CONSIDÉRANT l'installation et le maintien d'une conduite d'aqueduc, d'une borne-fontaine et d'un lampadaire par la Ville de Trois-Rivières;

CONSIDÉRANT le lot 1 536 743 sur lequel est érigée l'École primaire d'éducation internationale - édifice des Forges;

CONSIDÉRANT l'emplacement de la servitude qui n'affecte pas les opérations de l'école;

CONSIDÉRANT le projet de consentement proposé par la Ville de Trois-Rivières;

CONSIDÉRANT les discussions en Comité plénier;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ PAR DENIS BOUDREAULT, COMMISSAIRE DU COMITÉ DE PARENTS,

de consentir à la Ville de Trois-Rivières une servitude d'une superficie approximative de 4,3 m2 sur une partie du lot sur une partie du lot 1 536 743 pour l'installation et le maintien d'une borne-fontaine et d'une conduite d'aqueduc;

de consentir à la Ville de Trois-Rivières une servitude d'une superficie approximative de 5 m2 sur une partie du lot sur une partie du lot 1 536 743 pour l'installation et le maintien d'un lampadaire;

d'autoriser le président, monsieur Claude Lessard, et le directeur général, monsieur Luc Galvani, à signer, pour et au nom de la Commission scolaire, les documents requis pour l'application de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

86-CC/18-12-12

MODIFICATION DU BAIL DE L'ORGANISME COUP DE MAIN MAURICIE

CONSIDÉRANT le bail consenti à l'organisme Coup de main Mauricie le 22 avril 2015 concernant la location de locaux au centre administratif;

CONSIDÉRANT la demande de la Directrice générale de Coup de main Mauricie d'apporter des modifications au bail actuellement en vigueur;

CONSIDÉRANT le projet de modification proposé par la Commission scolaire et accepté par Coup de main Mauricie;

CONSIDÉRANT les discussions en Comité plénier;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale;

Initiales présidence
Initiales sec. général

No. de résolution ou annotation

IL EST PROPOSÉ PAR MICHELLE PLANTE, COMMISSAIRE,

d'accepter la modification du bail de Coup de main Mauricie lui accordant un nouveau terme de trois ans, du 1er juillet 2018 jusqu'au 30 juin 2021, et une possibilité de prolongation d'un autre terme de deux années, menant à une échéance le 30 juin 2023;

d'autoriser le président, monsieur Claude Lessard, et le directeur général, monsieur Luc Galvani, à signer, pour et au nom de la Commission scolaire, les documents requis pour l'application de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

COMMUNICATION DU PRÉSIDENT

5 décembre 2018 :	Comité de sélection pour la nomination du coordonnateur au transport scolaire et organisation scolaire du primaire. Visite de l'école Marie-Leneuf.
6 décembre 2018 :	Rencontre à la MRC de Maskinongé avec le directeur général, monsieur Luc Galvani et monsieur Gilles Isabelle, commissaire.
7 et 8 décembre 2018 :	Rencontre PDG au sujet des frais chargés aux parents. Conseil régional en fin d'après-midi. Conseil général le 7 décembre en soirée et le 8 décembre sur le taux unique de taxe.
11 décembre 2018	Fondation du Club Richelieu pour la remise de bourses.

COMMUNICATION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Aucune communication.

87-CC/18-12-12

AFFAIRES NOUVELLES - MOTION DE FÉLICITATIONS À MICHEL GAGNON ET SES ÉLÈVES

CONSIDÉRANT l'initiative de monsieur Michel Gagnon, enseignant en photographie au Centre de formation professionnelle Bel-Avenir d'égayer par l'art l'environnement des établissements de santé de la région;

CONSIDÉRANT le partenariat établi avec la Fondation régionale pour la santé de Trois-Rivières;

CONSIDÉRANT l'engagement des élèves à participer à ce projet d'exposition de photos destinées aux bénéficiaires du CIUSSS MCQ;

Initiales présidence
Initiales sec. général

No. de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT que ce partenariat sociocommunautaire en est à sa 8e édition.

IL EST PROPOSÉ PAR SUZANNE POIRIER, COMMISSAIRE,

d'adopter une motion de félicitations à monsieur Michel Gagnon et à ses élèves du département de photographie au Centre de formation professionnelle Bel-Avenir, pour le projet «Pour un monde meilleur en images».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉPÔT DE DOCUMENTS

Aucun.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

À 20 h 11, GEORGETTE BAZINET, COMMISSAIRE, propose la levée de l'assemblée.

CLAUDE LESSARD
LE PRÉSIDENT

ÉLYSE GIACOMO
LA SECRÉTAIRE GÉNÉRALE